



Orne

Quotidien Ouest-France du 24 décembre 2024

660 mots

AESH, elle n'a pas été payée pendant deux mois

Une accompagnante d'élèves en situation de handicap, travaillant à Briouze, n'a pas reçu de salaire de septembre à novembre. Un dysfonctionnement qui lui a causé des difficultés financières.

« **J'ai dû faire fonctionner le fonds social de l'établissement. Je n'aurais jamais cru le faire un jour** », se désole cette AESH (Accompagnant des élèves en situation de handicap) qui préfère garder l'anonymat, à Briouze. Entre fin septembre et fin novembre, la mère de famille de 38 ans n'a pas touché de salaire. La cause : des dysfonctionnements administratifs. « **J'ai trois enfants à charge et à cause de ma situation financière, pour Noël, rien n'est prêt à la maison** », confiait-elle, il y a une semaine.

Après trois ans de CDD, l'Ornaise a signé un CDI le 23 septembre. Et à partir de là, n'a pas reçu sa paye. Après quelques semaines de patience, elle a rempli une fiche destinée au registre de santé et sécurité au travail à laquelle a eu accès la CFDT. « **C'est lamentable de devoir réclamer son salaire. Cela engendre des frais bancaires, des agios... Et puis sans fiche de paye, la prime d'activité ne peut pas être versée** », témoigne Valérie Levavasseur, du syndicat général de l'Éducation nationale (Sgen)- CFDT. Depuis peu, le système de rémunération n'est plus géré par les lycées mais au niveau de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN). « **Je ne veux pas blâmer le personnel, ils sont peu nombreux et ce sont souvent des contractuels... Mais la situation reste inacceptable.** »

« On se demande comment on va nourrir la famille »

Pour 24 heures par semaine « **en présence de l'élève** », cette AESH touche mensuellement 1 132 €. « **Fin novembre, j'ai reçu un acompte de 80 % de salaire pour septembre, octobre et novembre. Et ça, après près de deux mois d'attente et de démarches. Il n'y a aucune communication, je n'avais pas de réponse.** »

« **C'est un problème structurel, on manque cruellement de personnel administratif**, ajoute Valérie Levavasseur, qui recense 5 475 AESH dans l'Académie en 2023. **Ce n'est pas un cas isolé. Ce sont essentiellement des femmes sous le seuil de pauvreté qui sont les victimes du système.** »

La réponse du rectorat

Malgré les embûches, l'AESH a continué d'exercer : « **Maintenant que j'ai un CDI, ce n'est pas évident d'arrêter. Et puis, j'aime mon métier. J'ai continué à prendre plaisir, à m'investir dans mes tâches. Mais ce n'est pas simple quand on se demande comment on va nourrir la famille...** » La situation ne la rassure pas pour l'avenir : « **C'est beaucoup de démarches, de fatigue. On doit toujours tout vérifier.** »

Le rectorat de Normandie, qui regroupe depuis la fusion des deux académies en 2020 celui de Caen et de Rouen, a répondu par mail à *Ouest-France* au sujet de cette situation : « **Des dysfonctionnements dans le traitement de la paie ont effectivement entraîné des retards dans le versement de ses salaires. Des mesures ont été prises dès la constatation de ces difficultés afin d'en limiter les conséquences.** »

Le rectorat poursuit : « **Nous lui avons notamment versé des acomptes et une aide exceptionnelle, et nous avons mis à sa disposition des attestations de salaire pour faciliter ses démarches auprès des organismes sociaux.** » Avant de conclure : « **Elle percevra la régularisation complète des sommes dues lors du versement de son salaire de décembre, accompagnée des bulletins de paie correspondants.** »

À la fin du mois, la jeune femme devrait recevoir son salaire habituel à 100 % avec le reste des sommes dues. Elle ne crie pas victoire trop vite : « **Je vais encore devoir faire des démarches pour les agios, les manquements pour la prime d'activité, etc.** »

Une intersyndicale de l'éducation appelle à une grève nationale jeudi 16 janvier afin de dénoncer la situation des personnels AESH « **précarisés, sacrifiés et invisibilisés.** »

Marie PINABEL.



Cette femme AESH, qui préfère conserver l'anonymat, a été accompagnée dans ses démarches par Valérie Levavasseur, du syndicat CFDT. Ouest-France